



Événement placé sous le haut patronage du Parlement européen

Exercice d'amendements – Postes à responsabilité

Exemples d'amendement

Texte original

Article 1 - Les voitures jaunes sont interdites de circulation sur le territoire des états-membres.

Amendement de suppression

~~Article 1 – Les voitures jaunes sont interdites de circulation sur le territoire des états-membres.~~

Amendement d'ajout

Article 1 - Les voitures jaunes sont interdites de circulation sur le territoire des états-membres.

Article 2 - Les avions rouges sont interdits de circulation sur le territoire des états-membres.

Amendement de modification

Article 1 - Les voitures ~~jaunes~~ **bleues** sont interdites de circulation sur le territoire des états-membres **les mardis de janvier**.

Règles

- **Un seul** article touché par amendement.
- Un amendement de **suppression** doit faire disparaître un article, un paragraphe ou un alinéa **complet**. Un amendement qui supprime un ou des **mots à l'intérieur** d'un article, d'un paragraphe ou d'un alinéa est un amendement de **modification**.
- Les amendements sont traités **du plus éloigné au plus proche** du texte :
 1. Amendement de suppression
~~Article 1 – Les voitures jaunes sont interdites de circulation sur le territoire des états-membres.~~
 2. Amendement de modification I
Article 1 - Les voitures ~~jaunes~~ **bleues** sont interdites de circulation sur le territoire des états-membres **les mardis**.

3. Amendement de modification II

Article 1 - Les voitures ~~jaunes~~ **roses** sont interdites de circulation sur le territoire des états-membres.

Un amendement de suppression est toujours l'amendement le plus éloigné pouvant concerner un article est donc traité en premier. Parmi les autres amendements, c'est la présidence et le secrétariat de Commission ou du Parlement qui décide de l'ordre d'éloignement, dans le but de favoriser les débats. Ici, l'amendement 2 a été jugé plus éloigné du texte original parce qu'il modifie les caractéristiques des voitures concernées **et** ajoute une condition supplémentaire à l'article, alors que l'amendement 3 ne fait que modifier une caractéristique des voitures concernées.

- Les amendements incohérents avec ceux qui sont adoptés **tombent**. Ainsi, par exemple, si un amendement de suppression d'un article est adopté, tous les amendements qui visaient à modifier cet article tombent automatiquement.
- Le rapporteur peut déposer un **amendement de compromis** entre groupes politiques. Cet amendement a priorité sur les autres amendements et peut toucher à plus d'un article.
- En Commission, tout eurodéputé peut déposer un amendement. En plénière, seul un groupe d'au moins **12 eurodéputés**, un **groupe politique** ou un **rapporteur** peut déposer un amendement.

(Dernière mise à jour : Antoine Genest-Grégoire juillet 2017)